



L'UNSA VOUS INFORME OCTOBRE 2025

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ TOUCHE PAS À MES CP !

Il y a des changements dont on se passerait bien !

En novembre, vous allez devoir choisir votre mode de contribution à la journée de solidarité (JSO)...

...Petit Flash back pour comprendre comment certains d'entre vous perdent 1 CP par an...

Dans sa rédaction initiale, l'ANAT prévoyait la contribution à la JSO par le biais du fractionnement, pour le personnel en heures (et uniquement le fractionnement) et par 1 journée de travail supplémentaire non rémunérée pour les cadres autonomes.

Mais c'est sans compter sur les diverses applications régionales, bien connues à l'EFS ! Certes les cadres autonomes contribuaient bien à la JSO, mais certaines régions ne faisaient pas contribuer les personnels en heures...

A l'automne 2023, la direction nationale a donc décidé unilatéralement d'appliquer de nouvelles modalités de contribution à la JSO, avec un panel de possibilités (en plus du fractionnement) dont la contribution par RTT, RCR, RCV ou la prise d'un CP ! Cette décision n'avait aucun fondement légal, mais malheureusement, un avenant à l'ANAT a été mis à signature et signé par 2 OSR, pour acter de 2 modalités de contribution : le fractionnement et la prise d'1 CP (jusqu'alors non prévu par nos accords) !

Incompréhensible pour l'UNSA qui n'a pas signé cet avenant :

- Parce que les disparités régionales d'un établissement « unique » ne devraient pas se retourner défavorablement contre le personnel de l'EFS
- Parce que de nombreux personnels n'ont pas accès à leur messagerie et ne pourront pas choisir leur mode de contribution (pour rappel : en l'absence de choix formulé par le personnel, l'EFS impose la contribution par CP)
- **Parce que l'UNSA refuse que soient réduits les droits à congés payés du personnel de l'EFS !**

Contact : efs@unsa.org

DROIT À LA DÉCONNEXION

Quand c'est NON, c'est NON !

Courant 2025, le droit à la déconnexion faisait l'objet de négociations entre les OSR et la direction sans qu'aucun accord n'ait pu être trouvé. Mais la direction insiste, en présentant son projet de charte sur le droit à la déconnexion qui n'est rien d'autre qu'un copier-coller du texte que toutes les organisations syndicales avaient refusé de signer quelques mois auparavant !

Sans surprise, tous les élus du CSEC ont voté CONTRE cette charte...

OUI, Le droit à la déconnexion c'est le droit de ne pas se connecter à ses outils numériques professionnels et de ne pas être contacté pour un motif professionnel en dehors de son temps de travail.

OUI, chaque salarié est acteur de sa propre déconnexion et de celle des autres.

Mais il n'est pas question de permettre que le personnel soit contacté à tout va sous couvert de continuité de service, à plus forte raison dans le contexte de l'Ambition Plasma que l'on connaît !

L'EFS a l'obligation de protéger la santé physique mais aussi mentale de son personnel. La charte, telle que rédigée, ne permet en aucun cas de garantir votre déconnexion effective, elle ne protège pas votre vie privée. Aucune plage de déconnexion ou mesure contraignante de déconnexion automatique n'est imposée. Aucune évaluation de votre charge de travail non plus. Pourtant avoir des effectifs et une charge de travail adaptés est un préalable indispensable à l'exercice de votre droit à la déconnexion.



Prime de Partage de la Valeur (PPV 2025)

Un acquis des négociations, mais une vigilance nécessaire !

Après les **négociations de sortie de grève en juillet dernier**, qui ont abouti à plusieurs engagements de la part de la direction, un des points les plus attendus par les salariés concernait le versement d'une **prime exceptionnelle**.

→ Il s'agit de la **Prime de Partage de la Valeur (PPV)** que vous avez perçu **sur votre paie d'octobre 2025**.

Cette prime, **non reconductible**, d'un montant de **332 € brut (300€ net pour un temps plein)**, est encadrée par l'accord signé entre les OSR et le Président de l'EFS. Elle est conditionnée à certains critères :

- Contrat en cours et 9 mois de présence à la date de versement,
- Modulation selon le temps de travail et la présence effective,
- **Aucune minoration pour les congés maternité, paternité, parentaux ou les heures de grève.**

Quelle ne fût pas notre surprise de voir apparaître (une fois de plus !) des notes d'application régionales avec des interprétations régionales !

→ **L'UNSA** a immédiatement contesté ces déclinaisons régionales qui ne respectaient pas l'accord :

- Des **notes d'information locales** modifiant les modalités de calcul
- Des **dates d'application différentes**
- Des **motifs de minoration non conformes**

Suite à notre intervention, la **direction nationale a confirmé n'avoir donné aucune consigne régionale** et s'est engagée à **corriger les écarts** : les régularisations éventuelles se feront **sur la paie de novembre**.

Vous constatez une erreur sur votre prime ?

→ **Contactez l'UNSA** : nous faisons le nécessaire pour que **chaque salarié perçoive ce qui lui est dû**, dans le respect de l'accord signé.

Grâce à votre mobilisation, la **PPV 2025 est un acquis collectif**. Restons vigilants pour qu'elle soit appliquée équitablement partout à l'EFS !

Classifications/Rémunérations : un accord avant la fin de l'année ?

La direction veut conclure d'ici fin décembre !!! Est-ce vraiment raisonnable ?

L'UNSA ne signera pas « **parce qu'il faut faire vite !** »

Nos revendications essentielles restent ignorées :

- Une **prime d'ancienneté** présente tout au long de la carrière calculée sur le salaire de base et non le minimum de la position (cf NAO)
- Une **cartographie des emplois claire et complète**
- Une **Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels** négociée en même temps que la classification
- Des **parcours professionnels transparents et équitables**
- Des **projections salariales réalistes et lisibles**.

Aujourd'hui, le flou règne : un **cadre pourrait devenir TAM**, un **technicien rétrogradé en employé** !
✗ Trop d'opacité, trop de précipitation.

L'UNSA exige des **négociations loyales, sérieuses et utiles**, à la hauteur des enjeux pour l'avenir et l'attractivité de nos métiers.

Nous voulons un accord qui donne envie de rester à l'EFS, pas un ticket pour l'inconnu !

Contact : efs@unsa.org



L'UNSA VOUS INFORME OCTOBRE 2025



OCTOBRE ROSE / MOVEMBER



Chaque année, les mois d'octobre et de novembre sont symbole de sensibilisation et de dépistage de cancer. **OCTOBRE ROSE** est traditionnellement le mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein et à la récolte des fonds pour la recherche. Quant à lui, **MOVEMBER** est dédié à la santé des hommes. Ce mouvement encourage à s'informer et à sensibiliser aux problématiques de la santé masculine comme le cancer de la prostate et des testicules ainsi que les questions de santé mentale !

LE SAVIEZ VOUS ? Pour vous faire dépister, pensez aux **ABSENCES AUTORISÉES**!

A partir de 40 ans, vous avez droit à **1 journée tous les 5 ans** pour un bilan de santé pris en charge par la CPAM.

A partir de 50 ans, vous avez droit à **½ journée par an**, pour une consultation ou un acte de prévention médicale.



Ces absences sont considérées comme du temps de travail effectif et sont donc rémunérées. Pour en bénéficier, il vous suffit de faire votre demande d'absence dans le self-service Horoquartz (motif **MEDBILAN** ou **MEDPREV**) et de faire remplir un justificatif médical par le professionnel de santé consulté (attestant de la nature préventive de l'acte ou de la consultation) (cf. en PJ)

Les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) ce n'est pas une question d'âge !

Les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) sont des maladies multifactorielles.

Liées à des contraintes physiques...

EFFORTS EXCESSIFS, GESTES RÉPÉTITIFS, travaux nécessitant des **GESTES FINS ET PRÉCIS, POSTURES INCONFORTEABLES, BRAS AU DESSUS DU NIVEAU DES ÉPAULES**

... et/ou à des contraintes organisationnelles : **MANQUE DE PAUSE, MANQUE D'ALTERNANCE ENTRE LES TÂCHES, DURÉE DE TRAVAIL EXCESSIVE, STRESS, FROID, BRUIT, MANQUE DE LUMIÈRE**

Tous ces facteurs aggravent l'exposition aux TMS.

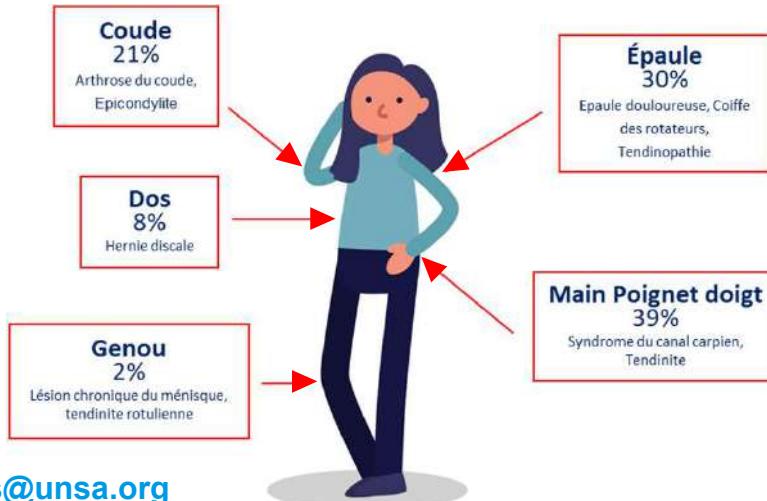
Autant de contraintes qui pèsent de façon plus ou moins importante sur le personnel de l'EFS, selon les services. Mais ça ne doit pas être une fatalité. Il est possible d'aménager les postes de travail, de prévoir des équipements d'aide à la manutention, des éclairages ou chauffages d'appoint, d'organiser des pauses ou d'alterner les tâches, et de combattre ainsi les TMS.

Prenez soin de vous !

Prenez les pauses
auxquelles vous avez droit !

Élargissement des horaires en MDD :
pas plus de 9h !

C'est l'ANATT !



Ne subissez pas le froid !



En cas de difficulté, tracez le tout par écrit (éléments factuels décrivant la situation, quel responsable a été contacté, quelle réponse vous a été donnée...) et transmettez ces informations à l'**UNSA**

Contact : efs@unsa.org



REJOIGNEZ L'UNSA !

100% AUTONOME

Pour l'UNSA, ce sont les salarié·es qui savent le mieux ce dont ils ont besoin, ce qu'il faut proposer et ce qu'il faut négocier.

En adhérant à l'UNSA, vous participez à l'élaboration des revendications de votre syndicat.

100% UTILE

L'UNSA déplore les attitudes d'opposition systématique et propose des revendications pragmatiques dans votre seul intérêt. **Notre priorité, C'EST VOUS !**

100% RESPONSABLE

L'UNSA porte des propositions motivées et argumentées par notre connaissance du terrain, pour améliorer vos conditions de travail, vos salaires et vos emplois.

100% PAS PAREIL

L'UNSA est un nouveau syndicat à l'EFS. Nous voulons vous redonner confiance dans un syndicalisme **moderne, autonome, constructif et apolitique**.

- ▶ **Vous voulez être mieux informé sur les projets de l'EFS, conseillé sur vos droits, accompagné dans votre vie professionnelle ?**
- ▶ **Vous voulez participer aux revendications et donner votre avis sur les accords en négociation ?**
- ▶ **Vous voulez représenter les collègues de votre site ou de votre région ?**

Rejoignez-nous et adhérez l'UNSA !

COMBIEN ÇA COÛTE ?

27,20 € par an après déduction fiscale.

▶ L'adhésion coûte 80 € par an.



Bulletin d'adhésion



efs.unsa.org/jadhere/

efs@unsa.org